

Avis adopté

Séance plénière du 12 avril 2023

Prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement

Déclaration du groupe Santé et citoyenneté

« Mourir la belle affaire, mais vieillir, ah... vieillir » chantait Jacques Brel dans les années 1960 et traduisait ainsi sa peur de vieillir. Cependant, la perte d'autonomie n'égalise pas la vieillesse, il faut la prévenir dès le plus jeune âge.

Les préconisations de cet avis s'inscrivent dans un continuum stratégique trop absent de nos politiques publiques. C'est en effet dès le plus jeune âge et dans une logique d'éducation à la santé qu'il faut agir. Les déterminants de santé comme l'habitat, l'alimentation, les conditions de travail, l'environnement, l'éducation, la situation économique, mais aussi la vie sociale et culturelle, l'activité physique et sportive, sont partie intégrante de la prévention de la perte d'autonomie.

La prévention doit viser le bien-vivre en bonne santé et implique donc une approche multisectorielle : sanitaire, sociale, économique, et environnementale sans oublier l'approche genrée. Car, comme le souligne justement l'avis, les femmes sont d'une part plus concernées par la perte d'autonomie que les hommes et d'autre part sont actrices de prévention. Rappelons ici, la place importante des acteurs de la prévention, majoritairement des femmes, des aidants, majoritairement des aidantes, bénévoles ou professionnelles exerçant à domicile ou en établissement. Leur rôle doit être reconnu, tous et toutes doivent être soutenues, leur formation doit être renforcée, leurs métiers revalorisés et leurs conditions de travail améliorées.

Par ailleurs, il est indispensable de consolider et développer des démarches d'"aller vers" afin de repérer les fragilités chez les personnes âgées et combattre leur isolement. Nous soutenons l'extension, et même la généralisation, du programme Icope qui permet un parcours individualisé dès le repérage d'une fragilité.

Enfin, rappelons que la perte d'autonomie est, dans la plupart des cas, irréversible. Aussi, professionnels, aidants et bénévoles doivent être sensibilisés et formés au repérage, à la prévention et à la rupture de l'isolement pour éviter des situations de fragilité.

Le groupe Santé et Citoyenneté a voté l'avis.